Informations de base	
2004/2630(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les relations transatlantiques **Subject** 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/01/2005	Débat en plénière		
13/01/2005	Décision du Parlement	T6-0007/2005	Résumé
13/01/2005	Résultat du vote au parlement		
13/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2630(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0021/2005	12/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0025/2005	12/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0026/2005	12/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0028/2005	12/01/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0007/2005 JO C 247 06.10.2005, p. 0097-0151 E	13/01/2005	Résumé

Résolution sur les relations transatlantiques

2004/2630(RSP) - 13/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 319 voix pour, 94 voix contre et 151 abstentions, une résolution sur les relations transatlantiques.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE et UEN.

Les députés espèrent que le second mandat du président Bush et la nouvelle administration permettront un nouvel élan dans les relations transatlantiques entre l'Union européenne et les États-Unis. Ils attestent la volonté de l'Union et, en particulier, du Parlement européen de coopérer en vue de résoudre les problèmes planétaires qui appellent des efforts au niveau mondial et une approche conjointe. Ils invitent les États-Unis à assumer leur part de responsabilité envers la stabilité économique dans un monde de plus en plus interdépendant.

Le Parlement propose d'établir une « communauté d'action » transatlantique pour la coopération et les défis régionaux et mondiaux, se focalisant en particulier sur les trois actions conjointes suivantes:

1) l'élaboration d'une initiative de paix au Proche-Orient en accord avec les gouvernements et populations de cette région, afin de contribuer à une solution aux conflits existants, y compris la promotion de la démocratie en Palestine, en Iran et en Iraq;

2) la poursuite de la sécurité mondiale qui devrait être envisagée au regard des priorités suivantes:

- la lutte contre le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que la relance de la négociation du contrôle des armements et du désarmement au niveau multilatéral, dans le cadre du système des Nations unies, et au niveau bilatéral;
- la nécessité de s'attaquer aux sources du terrorisme au moyen, par exemple, d'une coordination de l'assistance au développement et de l'aide en faveur des processus démocratiques émergents sur la base du respect intégral des droits de l'homme et du droit international ;
- la nécessité d'une réponse efficace - sur la base commune des objectifs du millénaire pour le développement - aux nouveaux défis mondiaux tels que la réduction de la pauvreté, les maladies transmissibles et la dégradation de l'environnement, en particulier en favorisant les dialogues sur la protection climatique et les émissions liées aux transports;

3) un nouvel élan pour le renforcement du partenariat économique, en privilégiant des idées spécifiques destinées à réaliser pleinement l'intégration économique transatlantique, en progressant vers un accord aérien transatlantique général et en accélérant le dialogue sur la réglementation des marchés financiers afin de promouvoir un marché des capitaux transatlantique ouvert.